



courriel : contact@mutuelle-epc.com

Chère adhérente, Cher adhérent,

En cette fin d'année 2022, nous espérons que vous vous portez bien ainsi que vos proches.

Nous sommes heureux de vous faire parvenir **notre brochure institutionnelle 2023** dans laquelle figurent toutes les informations relatives à votre contrat Complémentaire santé. Elle est donc à conserver précieusement, mais vous pouvez aussi retrouver sur notre site l'intégralité de son contenu.

Par envoi séparé, vous sont également adressés, pour vous et vos ayants droit, une nouvelle carte mutualiste par assuré (carte de tiers payant) et votre échéancier de paiement (appel de cotisations).

Durant cette année, votre Mutuelle est restée animée par **la préservation de vos intérêts** tout en regardant vers un avenir qui connaîtra **la nécessaire adaptation de notre gestion et notre gouvernance** à l'évolution des contextes conjoncturel, règlementaire, mutualiste, économique...

► **Un rapprochement est donc envisagé, en 2023, avec une structure compatible partageant notre vision et nos valeurs mutualistes dans la continuité de la gestion actuelle qui prévoit une indexation annuelle modérée des cotisations. C'est une opportunité pour l'EPC d'assurer sa pérennité.**

ATTENTION

NOUVELLE ADRESSE

ADMINISTRATIVE

Parmi les changements qui interviennent en 2023, et ce dès le 1^{er} janvier, l'adresse administrative de votre Mutuelle devient :

**TG ASSUR – MUTUELLE EPC
28 bis rue de Courcelles
51100 REIMS**

► **C'est à cette adresse que vous pourrez envoyer tout courrier postal concernant la vie de votre contrat ainsi que les documents afférents à vos dépenses de santé, ceci dans le cadre des relations établies avec vos interlocuteurs habituellement opérationnels à la plateforme de gestion.**

Les coordonnées téléphoniques et électroniques de votre Mutuelle sont inchangées :

- **Par téléphone**, partout en France, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 : **09 72 72 72 11**
- **Par courriel** : contact@mutuelle-epc.com
- **Par internet** : www.mutuelle-epc.com

► **Pour un traitement plus rapide de vos demandes, n'hésitez pas à privilégier la transmission dématérialisée via l'adresse mail de contact, le site de l'EPC, ou votre compte en ligne**

NOUVEAUTÉS !

NOUVEAU COMPTE EN LIGNE

Début 2023 sera mis en service un compte en ligne nouvelle formule améliorée, qui nécessitera la création d'un nouvel accès à votre espace personnel.

► **Un mode opératoire sera disponible à la page d'accueil du site EPC.**

RAPPORT COTISATIONS / PRESTATIONS CONCURRENTIEL

► **Légalement, nous sommes tenus de porter à votre connaissance les éléments suivants :**

- Nos **frais de gestion** - notamment grâce au pilotage de l'EPC par une équipe d'élus bénévoles - se situent à hauteur de **11.5 %**.
- Le **taux de redistribution à nos adhérents** des cotisations sous forme de prestations (remboursement des dépenses de santé en complément du régime général), s'élève à **88.5 %**.

Ces pourcentages nous placent avantageusement sur le marché de la Complémentaire santé.

COTISATIONS EN HAUSSE MAITRISÉE

► Une augmentation en janvier prochain, de l'ordre de 5 % en moyenne, doit être appliquée sur toutes les tranches d'âge des contrats Noir/Blanc et Plus Couleur pour réduire l'impact :

- De l'explosion générale des dépenses de santé qui impactent tous les postes de prestations,
- De la suite du rattrapage post Covid des soins, traitements et opérations différés,
- Des dépenses supplémentaires liées au déploiement du dispositif 100 % santé,
- Du rôle croissant des mutuelles dans le financement du système de santé,
- Et de la nécessité de respecter l'équilibre de nos résultats technique et économique.

Pour votre information

La fourchette des augmentations tarifaires prévues sur le marché de la Complémentaire santé est estimée entre 5 et 10 % sur les contrats individuels.

RAPPEL DE VOS AVANTAGES

► L'EPC a, pendant de nombreuses années, fait bénéficier ses adhérents de nombreux avantages : maintien des niveaux de cotisations pendant plusieurs exercices successifs, puis application de hausses modérées inférieures aux moyennes du marché, en améliorant cependant son offre de garanties. Ces efforts ont été financés par l'utilisation des fonds propres tout en maintenant le niveau de solvabilité requis.

Ainsi, en 2022 :

- Vous avez pu bénéficier, comme en 2017, du mois de janvier gratuit, soit une économie pour vous d'un douzième de votre cotisation annuelle (si adhérent depuis plus d'un an) ;
- L'augmentation des cotisations a été limitée à 2 %, un taux bien inférieur à la pratique du marché ;
- Les augmentations tarifaires liées aux changements de tranche d'âge n'ont pas été prélevées durant l'année puisqu'elles sont dorénavant appliquées au 1^{er} janvier de l'année suivante ;
- Des améliorations de remboursements ont concerné les postes psychologie et implantologie.

OFFRE DE GARANTIES COMPLÈTE ET PERFORMANTE

► Notre grille de garanties reste alignée sur la réglementation en vigueur ; elle s'adapte comme toujours à l'évolution des dépenses de santé et des besoins des adhérents.

► Pour l'année prochaine, les niveaux de remboursement de quelques lignes en dentaire et en audiologie ont été ajustés en raison de l'importante consommation observée sur ces postes.

OPÉRATION « PARRAINAGE » ATTRACTIVE

► Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de la Mutuelle et grâce à vous cette opération promotionnelle a porté ses fruits en 2022 dans la continuité des années précédentes.

► Connaissez-vous l'avantage lié au 5^e parrainage ? En plus de la dotation de 30 € en chèques cadeaux pour chaque parrainage réalisé, une dotation supplémentaire fixe de 90 €, également en chèques cadeaux, récompense dorénavant l'adhérent(e) qui a parrainé 5 filleuls.

N'hésitez pas à parler de la Mutuelle EPC autour de vous et à en faire la promotion

Pour faciliter l'adhésion de vos connaissances... Retrouvez les détails de l'opération dans le règlement joint, ou dans la rubrique "documents utiles" sur le site ainsi que sur demande par courrier ou courriel.

*Et n'oublions pas !
C'est le comportement
raisonnable et responsable de
nos adhérents qui fait notre
performance*

Qu'entendons-nous par-là ?

Simplement qu'il vous appartient en tant que consommateurs de soins, pour réduire vos dépenses de santé :

- De mettre en concurrence les praticiens et de comparer leurs offres et tarifs,
- De négocier le montant des dépassements d'honoraires des professionnels de santé,
- De demander systématiquement que vous soient présentées, par vos dentistes, opticiens et audioprothésistes, les offres incluses dans le dispositif 100 % santé,
- De respecter autant que possible les délais ouvrant droit à remboursements (2 ans pour des lunettes, 4 ans pour les aides auditives...).

Chère adhérente, Cher adhérent,

Le Conseil d'administration de l'EPC vous remercie de votre fidélité et reste à votre écoute, plus que jamais dans cette conjoncture difficile pour tous, engagé à vos côtés pour la préservation de vos intérêts mutualistes.

En vous souhaitant une belle année 2023, sereine et agréable, nous vous adressons tous nos meilleurs vœux et sentiments mutualistes.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

le 1^{er} décembre 2022

La Présidente, Danièle LE NOUYS